



AU COEUR DE NOTRE VILLAGE



P.12

Terre Innovation
Prix de la transition énergétique



P.12

Visite de Yaël BRAUN-PIVET,
Présidente de l'Assemblée Nationale



P.13

Retour en Images
du Comités des Fêtes

3 VIE PRATIQUE

- Carrefour
- Caméras
- Mât d'éclairage public
- PanneauPocket
- Calendrier des collectes des déchets
- Vœux du Maire
- Le Noël des Enfants
- Colis de fin d'année
- Le Bus des Services Publics
- L'inscription sur les listes électorales
- Family Bus
- Au jardin des Bout'Choux
- Producteurs Locaux
- Randonnées dans l'Aillantais
- Chasse - Campagne 2024/ 2025
- Piscine
- Maison Médicale

6 CONSEILS MUNICIPAUX

- Registre de délibérations du Conseil Municipal

9 VIE DE LA COMMUNE

- Urbanisme
- Carnet
- Suivez-nous !
- La Maison d'Assistants Maternelles (MAM)
- Équipements sportifs
- Terre d'innovation
- Prix de la transition énergétique
- Visite de Yaël Braun-Pivet
- Bonne retraite Didier Charpy

12 ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS

- Retour en Images

Horaire d'ouverture de la mairie

Lundi : 16H – 18H
Jeudi : 10H – 12H

Téléphone : 03.86.73.64.14
mairie.sommecaise@orange.fr

Site internet :
www.sommecaise.fr

Secrétaire de mairie :
Nadine Bureau



Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans un contexte d'évolution de la société, les communes rurales doivent se réinventer pour continuer à exister. Leurs moyens sont pourtant de plus en plus limités pour répondre aux besoins des habitants.

Normes complexes, contradictoires, attentes et besoins multiples des administrés, perte de confiance des citoyens dans la puissance publique, les communes font face également à de nombreuses difficultés.

Elles incarnent pourtant la démocratie du quotidien et sont sûrement avec la réalisation d'investissement et action une des réponses aux maux de la société.

Pour ces raisons nous poursuivons notre volonté d'amélioration de notre village.

Cette année, nous avons finalisé le projet d'aire de jeux et son ouverture est déjà très appréciée par jeunes et parents.

Dans le second trimestre de l'année 2025 ouvrira une maison gérée par deux assistantes maternelles avec une capacité d'accueil de 8 enfants.

Nous contribuons ainsi avec cet investissement à un enjeu majeur pour l'attractivité de notre commune en répondant par cette initiative à l'attente de nombreux parents.

Cette réalisation achèvera ainsi la transformation du cœur de notre village engagée depuis plusieurs années.

Dans ces moments et périodes où prime l'individualisme et le chacun pour soi, vos élus démontrent par leur engagement et cette réalisation leur seule ambition et motivation : Servir l'intérêt général.

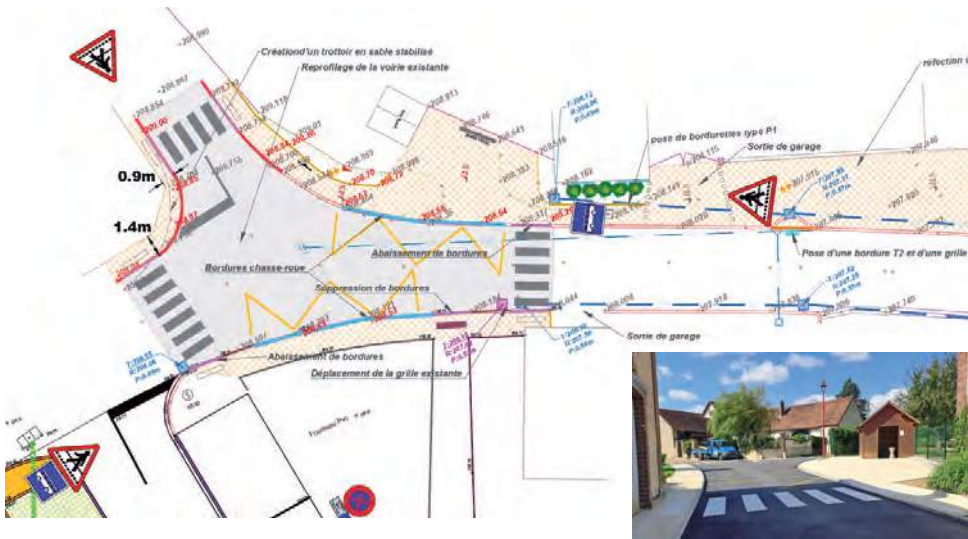
Permettez-moi de vous souhaiter ainsi qu'à tous vos proches d'excellentes et très belles fêtes de fin d'année.

Patrick Dumez
Maire de Sommecaise
Vice-Président de la Communauté
de Communes de l'Aillantais en Bourgogne

INFOS PRATIQUES

Carrefour

Aménagement du carrefour de la rue de l'Église et de la rue de Chantereine. Le Conseil Municipal a décidé de réaliser cet aménagement pour permettre le stationnement de car scolaire et tenir compte du nombre de véhicule circulant sur ce carrefour depuis l'ouverture du Re-Naissance et de la prochaine ouverture de la Maison d'Assistantes Maternelles.



Caméras

Pour pallier aux incivilités.

Plusieurs caméras ont été installées dans divers endroits du village.

Mât d'éclairage public

Afin de lutter contre le dépôt sauvage de déchets vers les containers à verre, le Conseil Municipal a décidé d'installer un mât d'éclairage public.

Ce mât fonctionne de façon autonome car il est équipé d'un panneau solaire. Une caméra de vidéoprotection a également été installée sur ce site.



AGENDA

Calendrier

des collectes des déchets

Décembre 2024 / Janvier 2025

| | | |
|----------|---|----|
| Décembre | 9 | 23 |
| Janvier | 6 | 20 |

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées très tôt le matin et les emballages recyclables dès la fin de matinée des dates concernées. Pensez à les sortir la veille des collectes. Retrouvez les consignes de tri sur le site internet : <https://ccaillantaix.fr>

Colis de fin d'année

Les Séniors âgés de 70 ans et +, résidant dans la commune, recevront un colis qui leur sera distribué par les élus mi-décembre.



Vœux du Maire

Vous êtes nouvel(le) habitant(e) de Sommeceisse. Nous vous souhaitons la bienvenue dans cette commune qui est désormais la vôtre.

La Municipalité vous convie à une réception pour les vœux du Maire qui se déroulera le samedi 11 janvier à 17 heures au foyer communal.

L'occasion de vous faire connaître et d'échanger avec les élus et responsables associatifs autour du verre de l'amitié et d'obtenir toute information pratique et autre documentation utile.

OFFERT PAR VOTRE COLLECTIVITÉ



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre collectivité s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre collectivité, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store, App Store ou AppGallery





Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com





Famille, retraite, recherche d'emploi, impôts...

FACILITER LES DÉMARCHES QUOTIDIENNES

DEVANT LA MAIRIE

LES 1^{ERS} MERCREDIS DE CHAQUE MOIS DE 9h15 à 12h15



L'inscription sur les listes électorales :
 Il suffit de s'inscrire sur les listes électorales en ligne sur demarches.interieur.gouv.fr.
 Il est bien sûr toujours possible de s'inscrire par courrier ou en se rendant directement dans sa mairie.

INFOS PRATIQUES

Family Bus

Des consultations de puériculture gratuites réalisées par un professionnel de santé pour assurer le suivi des enfants de 0 à 6 ans. Une infirmière puéricultrice évalue le bon développement du jeune enfant : prise de poids, courbe de croissance, alimentation, hygiène, sommeil, éveil, etc.

Le **Family Bus** s'arrête à **La Ferté-Loupière** (Place de la mairie) les **2^e jeudis de chaque mois**, de **14h à 17h**.

Département de l'Yonne / Pôle des Solidarités Départementales
Direction de la Protection Maternelle et Infantile



Tél. 03.86.72.88.55
(Prise de rendez-vous conseillée)
Courriel : pmi@yonne.fr



Au jardin des Bout'Choux

OUVERTURE DU LAEP - (Lieu d'Accueil Enfants Parents)

Venez faire une pause parentale à Senan, au « Jardin des Bout'choux », un espace gratuit pour parents et enfants de moins de 6 ans.

Tous les mardis*, entre **16h et 18h**, 2 accueillantes vous proposent des jeux libres pour que parents et enfants partagent un moment privilégié en dehors de la maison.

C'est un lieu de socialisation pour les enfants et de rencontres ou d'échanges pour leurs parents ou adultes référents qui les accompagnent.

Venez nous rencontrer !

* Hors vacances scolaires.



Tél. 03.86.62.13.53

Courriel : aujardindesboutchoux@ccailantais.fr

Guide des Producteurs Locaux

Vous l'attendiez, le voilà ! LE GUIDE DES PRODUCTEURS LOCAUX 2024

Les foyers ruraux de l'Yonne, la CCAB et le groupe de travail des producteurs locaux ont élaborés le nouveau guide de producteurs de l'Aillantais qui est sorti en été 2024.

Vous pourrez retrouver 26 producteurs qui vendent en circuits-courts dans l'Aillantais (lieu, horaires, produits ...) ainsi que la liste des marchés locaux.

Ce guide est disponible en version papier à la CCAB, dans les Mairies, chez les hébergeurs, chez vos producteurs, notre café-restaurant le "Re-Naissance", mais également en version numérique sur notre site internet et sur les bornes interactives.



Randonnées dans l'Aillantais

Profitez de votre sortie quotidienne pour vous aérer sur nos parcours de randonnées dans l'Aillantais !

Découvrez notre territoire et imprimer vos promenades favorites : les brochures en version papier sont disponibles gratuitement dans toutes les mairies du territoire, à la communauté de communes et dans notre café-restaurant le "Re-Naissance" ou sur l'application smartphone "France Touristic" / rubrique "Aillantais en Bourgogne".

Alors à vos baskets !



Retrouvez aussi toutes les randonnées aillantaïses sur www.ccaillantais.fr/tourisme/randonnees



Piscine

La CCAB procèdera à la réhabilitation de la piscine d'Aillant sur Tholon.

Elle comprendra un bassin de 215m². Les espaces extérieurs paysagés seront réhabilités. L'aménagement d'une salle de sport est envisagé.

Le montant de l'opération est de 2 210 000 Euros, subventionné par les services de l'État et la Région.

Début des travaux 1^{er} semestre 2025.



Maison Médicale

Construction d'une annexe à la maison médicale de l'Aillantais :

Un projet d'annexe à la maison médicale de l'Aillantais a débuté fin 2022 avec les premières esquisses élaborées par le cabinet 5-CINQ Architecture.

Cette annexe accueillera un bassin de kinésithérapie avec ses deux cabinets de soins et d'activités et, également, deux cabinets dentaires.

Le centre de santé offre régulièrement l'opportunité de prendre rdv avec un médecin généraliste vacataire dans le cadre du Centre Départemental de Santé Mobile, dans les locaux de la Maison Médicale de Montholon.

Contactez le centre de santé au **03 79 05 00 20** pour plus d'informations.

COMPTES-RENDUS

Réunion du 27 NOVEMBRE 2023

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Durand).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2023 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2023.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme GEFFRAY Annick est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération 2023/05/01 : MAM : Demande d'une subvention pour la réalisation d'une étude :

Vu la délibération du 26 juin 2023 portant décision de création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM),

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de cette étude de faisabilité,
- Précise que la proposition de l'Atelier MONTANDON Architectes pour la somme de 20 000 € HT sera pris comme estimatif pour l'élaboration du plan de financement et l'inscription au budget.
- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la DETR,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
 - o DETR : 50% = 10 000 €,
 - o Autofinancement = 10 000 €,

Délibération 2023/05/02 : CCAB : Rapport de la CLECT relatif au transfert de la piscine de Montholon à l'intercommunalité :

Lors de sa séance du 14 septembre 2023, la CLECT réunie pour le transfert de la piscine de Montholon à la Communauté de Communes, a approuvé l'évaluation des charges transférées, telle que récapitulée dans le rapport rédigé à son issue.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide d'approuver ledit rapport.

Délibération 2023/05/03 : SDEY : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté :

Considérant que le groupement de commandes dont la commune de SOMMECAISE est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SOMMECAISE d'adhérer au groupement de commandes afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'adhésion de la commune de SOMMECAISE en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés.

AFFAIRES SCOLAIRES : Retrait du SIVOS du Vrin

Notre demande de retrait a été présentée au Comité Syndical du 15 novembre 2023. Suite au courrier de la Préfecture, une étude d'impact doit être faite. M. le Maire a demandé que cette étude soit réalisée par le SIVOS. Les élus travaillent actuellement avec la mairie de La Ferté Loupière pour que les enfants de la commune y soient accueillis dès septembre 2024.

La mairie a également pris contact avec les parents dont les enfants sont scolarisés sur le SIVOS afin de les informer de cette démarche.

FINANCES :

Délibération 2023/05/04 : **Décision modificative du budget 2023 – DM3** : Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget 2023 afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un Maison d'Assistants Maternelles (MAM) et d'inscrire les crédits pour le paiement de la première échéance de l'emprunt réalisé dans le cadre de l'achat de la propriété pour la création d'une MAM, Le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2023 de la manière suivante :

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | | | RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|---------------------------|--------|-----------------|---------------------------|--------|-----------------|
| Chapitre | Compte | Montant | Chapitre | Compte | Montant |
| 16 | 1641 | + 800 € | 13 | 1341 | + 10 000 € |
| 20 | 2031 | + 20 000 € | | | |
| 21 | 2182 | - | 10 000 € | | |
| 21 | 2188 | - | 800 € | | |
| TOTAL | | 10 000 € | TOTAL | | 10 000 € |

Délibération 2023/05/05 : Remboursement de frais :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a fait don à la commune d'un écran de projection qui a été installé au foyer communal. Afin d'installer cet écran, il a été nécessaire de réaliser des achats divers de fournitures. Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser à M. Philippe DURAND, Adjoint au Maire, la somme de 123.64 €.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°2023-05 du 9 novembre 2023 : Portant signature d'un contrat de maintenance de logiciel avec la société CERIG.
- Décision n°2023-06 du 16 novembre 2023 : Portant engagement de l'opération de création d'un espace multisports – tranche 2 – modification.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Personnel :

- Instauration de la Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat :
M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée délibérante d'une collectivité peut instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics.
Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer cette prime.
- Protection sociale complémentaire :
M. le Maire informe le Conseil Municipal que le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire. Ainsi, la participation financière des employeurs publics, jusqu'à présent facultative, deviendra obligatoire au 1^{er} janvier 2025 pour les contrats de prévoyance (maintien de salaire) et au 1^{er} janvier 2026 pour les contrats de santé (mutuelle). Par la voie de la labellisation ou de la convention de participation.
Après débat, le Conseil Municipal choisit la voie de la labellisation et charge M. le Maire d'établir le projet de délibération à soumettre au Comité Social du CDG89.

Séance levée à 19 heures 40.

Réunion du 29 MARS 2024

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe, LENTIER Rémi.

Absent excusé : M. BOUCHER Philippe (pouvoir à M. Durand).

Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 NOVEMBRE 2023 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2023.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme GEFFRAY Annick est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

FINANCES :

Délibération 2024/01/01 : **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023** : Concernant l'approbation du compte de gestion par M. Denis GIRARD, receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Patrick DUMEZ, Maire.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2024/01/02 : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023** :

M. le Maire présente le Compte Administratif pour l'année 2023 qui se présente de la façon suivante :

Le Compte Administratif 2023 est adopté à l'unanimité.

| | Total recettes | Total dépenses | Résultat de l'exercice | Résultat reporté | Résultat total |
|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement | 367 497.57 € | 458 534.46 € | - 91 036.89 € | - 1 045.86 € | - 92 082.75 € |
| Fonctionnement | 458 577.84 € | 389 166.53 € | 69 411.31 € | 276 901.08 € | 346 312.39 € |
| Total | | | - 21 625.58 € | 275 855.22 € | 254 229.64 € |

Délibération 2024/01/03 : **AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023** :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2023 de la manière suivante :

- compte 001 – déficit d'investissement reporté = 92 082.75 €,
 - compte 1068 – couverture déficit = 44 618.75 €,
 - compte 002 – excédent de fonctionnement reporté = 301 693.64 €.

Délibération 2024/01/04 : **VOTE DES TAXES 2024** :

Sur proposition de la commission des finances,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :
 - Taxe foncière : 39.93 %,
 - Taxe foncière non bâti : 46.79 %,
 - Taxe habitation : 17.97 %.

Délibération 2024/01/08 : **INSTALLATION D'UN PLATEAU RALENTISSEUR GRANDE RUE** :

➤ Demande de subvention :

M. le Maire présente le projet pour l'aménagement d'un plateau ralentisseur dans la Grande Rue.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que l'estimatif est de 31 442.70 € HT.
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
 - o Amendes de police : 30% = 9 432.81 €,
 - o Autofinancement = 22 009.89 €.

Délibération 2024/01/09 : **AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR RUE DE L'ÉGLISE/ CHANTERREINE** :

➤ Demande de subvention :

M. le Maire présente le projet pour l'aménagement du carrefour de la rue de Chanterreine et de la Rue de l'Eglise.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que l'estimatif est de 30 711.26 € HT.
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
 - o Amendes de police : 30% = 9 213.38 €,
 - o Autofinancement = 21 497.88 €.

Délibération 2024/01/10 : **VOTE DU BUDGET 2024** :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte le Budget Primitif 2024, par chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - section de fonctionnement : 642 649 €,
 - section d'investissement : 426 213 €.
- Autorise le Maire à procéder, pour l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion de crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE :

Délibération 2024/01/11 : **DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOMMECAISE** :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Exclut l'éolien de tout le territoire de la commune,
- Définit comme zone d'accélération des énergies renouvelables pour le photovoltaïque les toitures de tous les biens immobiliers (maisons, bâtiments professionnels, bâtiments agricoles et biens communaux) sur l'ensemble de la commune ;

PERSONNEL :

Délibération 2024/01/12 : **MANDAT AU CDG89 DE LANCER UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (SANTÉ ET/OU PRÉVOYANCE)** :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé et prévoyance que le Centre de gestion de l'Yonne va engager.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

- Décision n°2023-06A du 30 novembre 2023 Annule et remplace : Portant engagement de l'opération de création d'un espace multisports – tranche 2 - lot 3 et 4 – modification
- Décision n°2024-01 du 11 janvier 2024 : Portant signature d'un contrat de location et de maintenance pour un copieur multifonction CANON avec KOESIO Centre-Est.
- Décision n°2024-02 du 14 mars 2024 : Portant signature de rétrocession d'une concession funéraire à titre gratuit.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) :

M. le Maire rappelle au Conseil que la CCAB prend à sa charge les contributions dues au SDIS de l'Yonne de ses communes membres. Le coût total pour la CCAB est de 307 098.23 € pour l'année 2024. Notre Communauté de Communes est l'une des rares à le faire. Si elle ne le faisait pas, le coût pour la commune de Sommecaise serait de 11 107.11 € pour l'année 2024.

Élagage non fait :

M. le Maire fait part au Conseil des problèmes de réseaux dus aux dernières intempéries, les arbres non élagués tombant sur les fils électriques et de télécommunications.

Vu l'ampleur du phénomène, les opérateurs menacent de ne plus venir faire les réparations.

Instruction ADS pour régularisation :

M. le Maire fait état du coût important que nous avons à payer pour l'instruction des demandes d'urbanisme. Il est à noter qu'une bonne partie de ces demandes concernent des dossiers de régularisation (travaux qui ont été fait sans autorisation il y a plusieurs années mais qui, maintenant que le bien est en vente, font l'objet d'une demande).

SDEY : Label terre d'innovation :

M. le Maire informe le Conseil que nous avons obtenu du SDEY le label « Terre d'Innovation » pour l'année 2023. La remise du prix aura lieu le 6 juin prochain.

Pour rappel, nous avons déjà reçu le label « Éclairage Public » en 2021.

Séance levée à 20h15.

COMPTES-RENDUS

Réunion du 25 AVRIL 2024

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absents excusés : Mmes HEYDENS Eddie (pouvoir à M. Dumez), LASKA Sandrine et MM BOUCHER Philippe (pouvoir à Mme Geffray), LENTIER Rémi
Absent : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 MARS 2024 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme LATAPIE Laurence est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CRÉATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTE MATERNELLES (MAM) :

Délibération 2024/02/01 : Plan de financement et demandes de subventions :

M. le Maire présente le projet établi pour la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ce projet,
- Précise que, suite à l'étude de faisabilité, le projet s'élève à 539 374 €,
- Sollicite une subvention au titre de la DETR, du Fonds Verts, de la CAF et du Contrat de Territoire de la Région BFC,
- Détermine que le plan de financement est établi comme suit :
 - o DETR : 37.95 % de 457 374 € = 173 573 €,
 - o Fonds Verts : 25 % de 224 000 € = 56 000 €,
 - o Contrat de Territoire : 34.95 % de 389 802 € = 136 236 €,
 - o CAF = 64 000 €,
 - o Autofinancement = 109 565 €,
- Précise que le projet sera inscrit au budget 2024.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : Néant

Séance levée à 19h30.

Réunion du 3 OCTOBRE 2024

À 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick, HEYDENS Eddie, LASKA Sandrine, LATAPIE Laurence et MM BOURGOIN Jean-Luc, DURAND Philippe, LAROZA Philippe.

Absent excusé : M. LENTIER Rémi.

Absents : Mme LE BOITEUX Marie-Pierre et M. BOUCHER Philippe.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2024 :

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2024.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme LATAPIE Laurence est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

PERSONNEL :

Délibération 2024/03/01 : Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir la procédure de labellisation pour la couverture du risque santé,
- Décide de retenir la procédure de la convention de participation pour le risque prévoyance,
- Décide d'adhérer, pour la couverture du risque prévoyance, au contrat collectif à adhésion facultative afférent auprès de l'organisme assureur « Collecteam – Allianz Vie » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune,

| Nature du risque | Participation : | Date d'effet : |
|------------------|--|--|
| Prévoyance | Montant : 15 € par agent Modulation : Non | À compter du : 1 ^{er} janvier 2025 Pour 6 ans |
| Santé | Montant : 25 € par agent Modulation : Non | |

- Décide de participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de :
- S'engage à verser au CDG89 des frais d'adhésion fixés à 25 € par convention de participation. Ces frais seront à acquitter en un versement unique lors de l'adhésion.

FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE :

Délibération 2024/03/02 : Adhésion des communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Yonne de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs à la Fédération Eaux Puisaye Forterre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accepter le transfert de la compétence Eau potable des communes de Bazarnes, Bessy-sur-Cure, Deux Rivières, Lucy-sur-Cure, Prégilbert, Sery et Trucy-sur-Yonne, de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération 2024/03/03 : Transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye à la Fédération Eaux Puisaye Forterre :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'accepter le transfert de la compétence Eau potable de la commune de Sainte-Pallaye, de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs, au profit de la Fédération Eaux Puisaye Forterre, à compter du 1^{er} janvier 2025.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AILLANTAIS EN BOURGOGNE :

Délibération 2024/03/04 : Transfert de la compétence assainissement à la CCAB :

Considérant la nécessité d'anticiper le transfert de la compétence assainissement au regard des considérations ;

Vu la délibération D_2024_048 de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne du 20 juin 2024 approuvant à l'unanimité la modification des statuts de l'EPCI en ajoutant la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2025 ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne en ajoutant la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025.

FINANCES :

Délibération 2024/03/05 : Remboursement de frais :

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser à :

- M. Patrick DUMEZ, Maire, la somme de 131.70 €,
- M. Philippe DURAND, 1^{er} Adjoint, la somme de 577.45 €,
- Mme Annick GEFFRAY, 2^e Adjointe, la somme de 6.27 €,
- M. Jean-Luc BOURGOIN, 3^e Adjoint, la somme de 520 €.

Délibération 2024/03/06 : PROPOSITION D'ACQUISITION FONCIÈRE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la propriété sise au 12 Grande Rue est en vente et qu'il serait intéressant d'acquérir ce bien afin d'y créer un habitat inclusif (structure de logements dans lequel les personnes âgées autonomes souhaitent partager des espaces de vie partagée).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à l'étude de création d'un habitat inclusif sur la commune,
- Charge M. le Maire de demander une visite de la propriété sise au 12 Grande Rue, dans le cadre de l'exercice de notre droit de préemption.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE :

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

a) Décision n°2024-03 du 18 avril 2024 : Portant signature d'un contrat d'assurance avec l'assurance MMA pour la maison située au 4 rue de l'Eglise.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Maison d'Assistants Maternelles (MAM) :

M. le Maire fait le point sur l'avancement du dossier :

- Au niveau des subventions, nous avons obtenu une subvention du Fonds Vert pour 95 094 €. Nous attendons les réponses pour la DETR, la Région et la CAF.
- Nous avons obtenu l'autorisation de travaux pour un ERP avec avis favorable de la commission accessibilité et un retour « sans objet » de la commission sécurité. Nous attendons maintenant l'accord du permis de construire.
- Les assistantes maternelles sont en train de rédiger leur projet.
- Niveau planning, l'architecte est en train de préparer le dossier d'appel d'offre qui sera lancé fin octobre. Le début des travaux est prévu pour janvier 2025 et l'ouverture de la MAM pour septembre 2025.

Travaux : La borne incendie située Rue de l'Eglise sera prochainement remplacée par un poteau incendie pour un coût de 1 650 € HT.

Comité des Fêtes : Mme LATAPIE, également présidente du Comité des Fêtes, informe le Conseil que, l'après-midi du samedi 7 décembre, le Comité des Fêtes organise un téléthon auquel sera joint le Noël des enfants et l'illumination des décorations de Noël de la Place.

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté de communes de l'Aillantais en Bourgogne a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en 2020, à la suite d'une procédure d'élaboration de près de 4 ans. Le PLUi est une vision du développement et de l'aménagement du territoire, à l'horizon 2030. Il prévoit les règles d'occupation des sols.

La Communauté de communes est compétente en matière d'élaboration et de gestion du document d'urbanisme. En revanche, les autorisations d'urbanisme sont instruites et délivrées par les communes. Pour toutes questions, ou demandes d'autorisations d'urbanisme, vous devez donc vous adresser à la mairie de votre commune.



Les autorisations d'occupation du domaine public

Stationnement, zones de chantier, bases de vie, échafaudages, bennes, nacelles...

Avant de commencer vos travaux, vous devez obtenir au préalable une autorisation temporaire d'occupation du domaine public.

Veillez à remplir le formulaire **cerfa 14023 – Demande d'autorisation d'occupation du domaine public** au moins 15 jours avant le commencement des travaux (3 semaines si les travaux entraînent une modification de la circulation).

Une fois votre demande traitée, vous recevrez un arrêté d'occupation temporaire de voirie. Il vous appartient de matérialiser l'emplacement.

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement, instaurée en 2012, concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme (maison individuelle, abri de jardin, véranda, piscine, éoliennes, camping, emplacements de stationnement, panneaux photovoltaïques au sol, bâtiments artisanaux et industriels, méthanisation, etc..).

La TA est composée :

- d'une part communale qui sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (pas d'affectation à une opération particulière), par délibération en le Conseil Municipal de Sommecaise a instauré le Taxe d'Aménagement et l'a fixée à 2.50 % pour la part communale,
- d'une part départementale en vue de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles d'une part, et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).

Les autorisations d'urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuites (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité et pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

VERANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

Vous trouverez sur le site du service public, les différents formulaires à remplir selon le type de projet envisagé : service-public.fr

CARNET

Naissances

| | |
|----------------|------------|
| GODART Blanche | 16/05/2024 |
| HARDY San | 11/05/2024 |
| BAUCHET Lucas | 24/01/2024 |

Mariages

| | |
|---|------------|
| CONTE Antoine & ARDELET Sandrine | 05/10/2024 |
| SIMONNET François & LOROTTE DE BANES Miléna | 31/08/2024 |
| PRIOUX Sébastien & BONNIER Aurélie | 06/07/2024 |
| LAROZA Philippe & COLLOMBAT Josette | 27/04/2024 |

Décès

| | |
|---------------------------|------------|
| LAGARDE André | 27/07/2024 |
| MOURANCHON Odile | 12/06/2024 |
| RADO Yves | 15/06/2024 |
| BEAULIEU Marie-Jeanne | 01/06/2024 |
| AUDIBERT Jean-Pierre | 17/05/2024 |
| POLOMSKI Michel | 17/04/2024 |
| MAURY Elodie Vve BUTEL | 22/03/2024 |
| LECLERC Aimée | |
| Épouse LAGARDE | 25/02/2024 |
| BLANCHOT Laurence | 11/02/2024 |
| PAPIN Monique Vve PILLARD | 05/02/2024 |
| CARPENTIER Jean-Claude | 18/12/2023 |

CADRE DE VIE

Suivez-nous ! Toutes les infos sur sommecaise.fr

Réalisations, projets, vie locale, services et démarches, etc, sur notre site. Les rubriques sont classées par thèmes sur notre service en ligne accessible à tous !



ou
scannez-moi



Ainsi que sur Panneau Pocket

En téléchargeant
l'application
voir explication page 3
du bulletin ou
en scannant ce QR code.

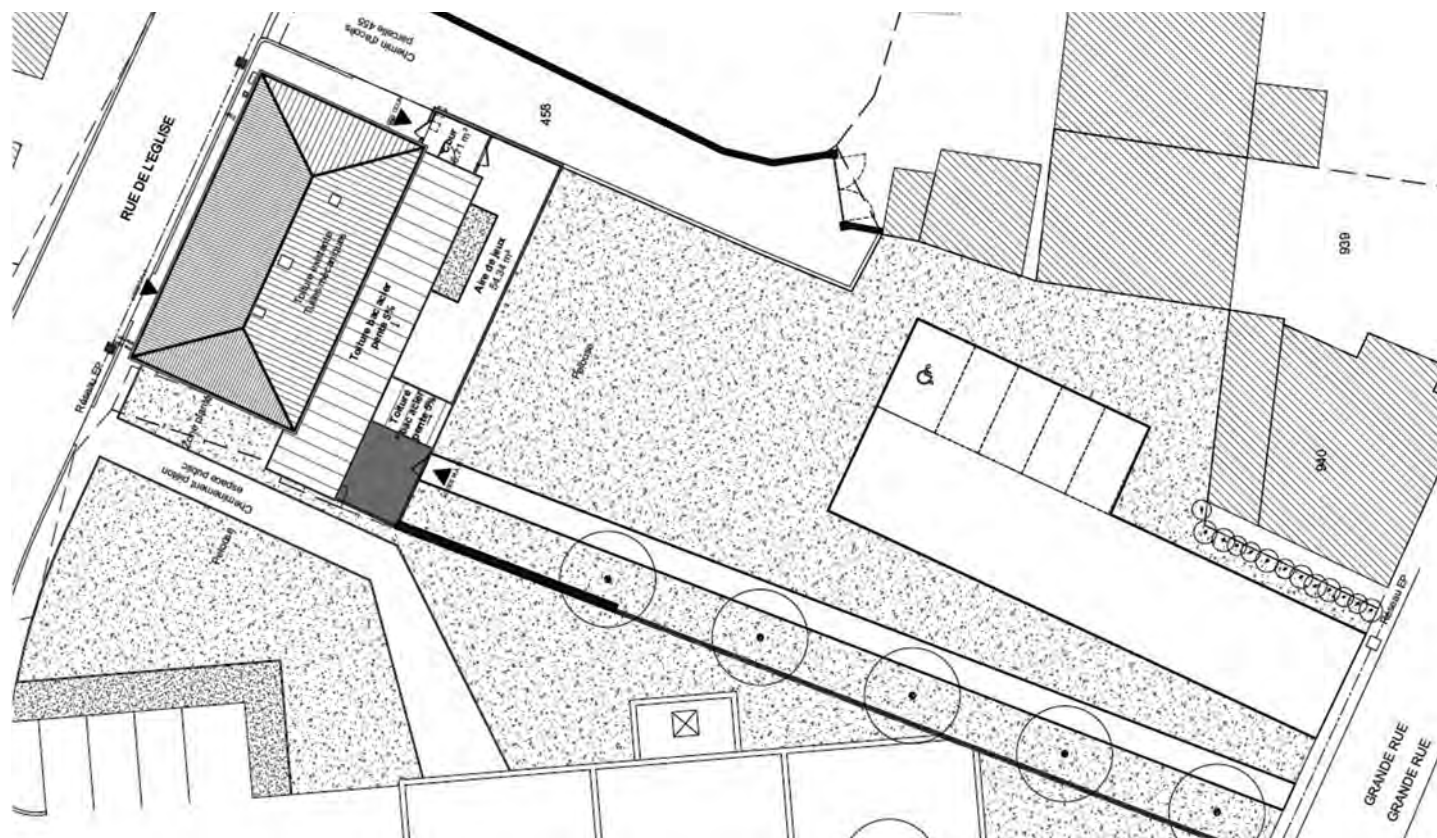


La Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

La commune de Sommeçaise poursuit la transformation et l'attractivité de son village.

Au-delà de la transformation du cadre de vie, la création d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) a pour objet et volonté de répondre à la problématique d'accueil de la petite enfance sur la commune de Sommeçaise, et, plus largement, sur les communes environnantes de l'Aillantais.

Pour réaliser ce projet, la commune a acheté la propriété située au 4 rue de l'Église, à côté de la Place des Hirondelles et de l'espace multisports.



CADRE DE VIE

Les équipements sportifs de notre village

L'espace multisports

Situé Grande Rue

Les travaux de création de cet espace viennent de se terminer.



L'aire de jeu

Situé rue de l'Église



RETOUR EN IMAGE

Terre d'innovation

Un jury composé d'experts s'est rendu sur les routes de l'Yonne afin de rencontrer les élus qui ont fait des travaux méritant d'être mis en lumière..

Ces "coups de cœur" valorisent les communes ayant fait des investissements significatifs dans cinq domaines grâce au SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) : la transition énergétique, la mobilité décarbonée, l'éclairage public, les services connectés, le cadre de vie.

Après le prix "éclairage public" que nous avons obtenu en 2021, nous venons de recevoir un nouveau prix, celui de la "transition énergétique".



Visite de Yaël Braun-Pivet Présidente de l'Assemblée Nationale

Pour son 44^e déplacement en France depuis son élection en 2022 et sa réélection en 2024, Yaël BRAUN-PIVET.

Elle s'est d'abord rendue à Chevannes afin de rencontrer des élus, habitants, commerçants et professionnels de santé pour échanger sur l'action de l'État au cœur des territoires.

Elle est ensuite venue à Sommecaise pour se pencher sur l'initiative de revitalisation rurale menée par la commune et l'association 1000 cafés.

Elle a ainsi déjeuné dans notre épicerie-café-restaurant RE-NAISSANCE, gérée par Karine GAIGÉ, en compagnie de :

- notre maire, Patrick DUMEZ, et des membres du Conseil Municipal,
- le Préfet de l'Yonne, Pascal Jan,
- le sénateur, Jean-Baptiste LEMOYNE,
- le Président de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne, Mahfoud AOMAR,
- les représentants de 1000 cafés,
- et ... les clients du restaurant.



BONNE RETRAITE



Didier Charpy

Nous avons souhaité une bonne retraite à Didier Charpy, notre employé communal.

Et encore merci à lui pour son travail accompli et son investissement au service des habitants.



Comité des Fêtes de Sommecaise



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Le bureau du comité des fêtes a été renouvelé en janvier 2024.

Les membres élus sont :

Karl-Eric Ghillebaert (vice-président), David Lalu (vice-président suppléant), Frédéric Charuel (trésorier), Catherine Foulier (trésorière adjointe), Fanny Bande (secrétaire) et Eddie Heydens (secrétaire adjointe)

Ce nouveau bureau est élu pour trois ans.

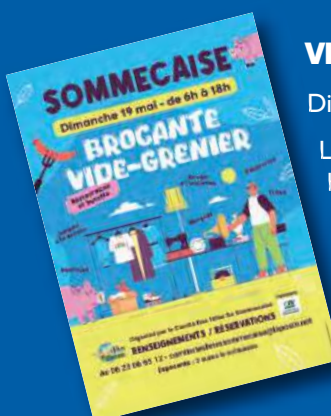
Laurence Latapie (Présidente),



SOIRÉE CRÊPES

Samedi 6 février

75 convives étaient au rendez-vous pour une soirée crêpes salées et sucrées, ambiance chaleureuse et conviviale toute la soirée.



VIDE-GRENIER

Dimanche 19 mai

Le traditionnel vide-grenier a eu lieu de 6 à 17 heures dans la Grande rue, cour de la mairie, place des hirondelles, rue de l'église. Malgré un temps incertain les exposants et visiteurs étaient au rendez-vous. Le comité et ses bénévoles ont travaillé d'arrache-pied. Fatigués mais ravis. Prêt à recommencer.



Comité des Fêtes de Sommecaise

RESTOS MARCHÉS

1^{er} resto marché a eu lieu le vendredi 12 juillet.

La Place des Hirondelles a vite été envahie par le public. Après le repas les danseurs ont participé au bal populaire.

Et c'était parti pour tous les vendredis soir jusqu'au 9 août à partir de 18h soit en dégustant les différents mets proposés chaque semaine soit en venant boire le verre de l'amitié entre amis, voisins, famille.

Tout le monde s'est amusé et sera présent aux prochains.



SOIRÉE TARTIFLETTE/KARAOKÉ

Samedi 12 octobre

Une soixantaine de convives ont dégustés la délicieuse tartiflette préparée par Olivier Ceulemans avant de chanter à un ou plusieurs sur le karaoké animé par DJ Pat. Ambiance conviviale et joyeuse.



ESTIVALES DE PUISAYE



Pour la 22^{ème} édition des Estivales de Puisaye, un récital d'airs d'opéras a eu lieu le jeudi 22 août dans une église bondée.

De « la bohème » de Puccini aux « Pécheurs de Perles » de Bizet en passant par « L'Italienne à Alger » de Rossini ou « la Périhole » d'Offenbach, une trentaine de grands airs ont été interprétés par la soprano Diana Axentii, la mezzo-soprano Marie Gautrot, le ténor Marc Laho, le baryton Jean-Luc Ballestra, accompagnés au piano par Frédéric Rouillon.



SALON GÉNÉALOGIE

Dimanche 17 novembre

8^{ème} salon organisé à Sommecaise avec la participation de la société généalogique de l'Yonne du Gâtinais généalogique et du Loiret et d'autres départements limitrophes

Retracer l'histoire de sa maison avec « Patrimoine et Partage ».

Merci à Philippe Lemure pour son investissement.



Retrouvez toutes nos manifestations sur :



www.facebook.com/cfsommecaise
sommecaise.comitedesfetes@laposte.net

Société de chasse

JOURNÉE DE LA SAINT-HUBERT

Profitant de la fête de la Saint Hubert, Samedi 19 octobre 2024 a eu lieu un concours de chien d'arrêt et chien « leveur de gibier » de la FDCY avec l'aide de la société de chasse présidé par Jean Luc Bourgoïn.

Dix huit chasseurs et vingt et un chiens ont participé à ce concours.



NAUTÉIN Production

NAUTÉIN PRODUCTION

a produit de nombreux courts métrages dans l'Aillantais et dans notre village.



Des courts-métrages ont été tournés à la Brionnerie chez Fany Bande ainsi que chez Thierry Labourel et Philippe Durand.

Ils recherchent des lieux de tournage dans l'Aillantais.

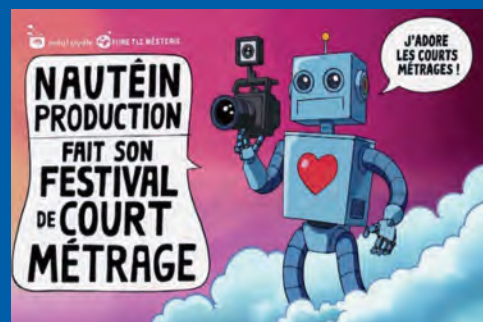
Vous pouvez les aider ?

Téléphoner à sa Présidente Micheline Leriche au 06 09 16 78 49.

Samedi 16 mars : Nautéin Production a organisé une soirée dansante avec Karaoke au foyer communal.

Vendredi 1^{er} novembre : projection des courts-métrages organisée par Nautéin Production et présenté par son réalisateur Cédrick Spinassou accompagnés des comédiens et techniciens ayant collaborés à ses courts métrages venus de Paris, d'Auxerre et de la Ferté Loupière.

www.nauteinproduction.com





Le Maire
et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux

Bonne Année

En raison
des fêtes de fin d'année
la mairie sera fermée du
Lundi 23 décembre 2024
au
Dimanche 5 janvier 2025

En cas d'urgence :
mairie.sommecaise@orange.fr
Les mails sont lus tous les jours.